



COMMUNE D'AMANVILLERS

57865 Tél. 03.87.53.41.67
Fax 03.87.53.49.97

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'être destinataires d'une lettre ouverte qui m'est adressée !

Rédigée par des membres du périscolaire qui ne se sont pas identifiés, le contenu de ce tract distribué, la nuit tombante, ne vous éclaire pas sur les raisons qui ont amené le Conseil Municipal à **décider à 17 voix pour contre une** de confier le service du périscolaire à l'association P.E.P.57.

Cet important dossier a été élaboré par la Commission Education, Affaires Scolaires et Culture et suivi par mes soins.

Comme vous le savez, j'ai entrepris une large concertation avec les parents d'élèves et le corps enseignant. De nombreux débats ont eu lieu. Toute la problématique a été analysée. Ce n'est qu'après une profonde réflexion que ce dossier a été présenté à la décision du Conseil Municipal dans sa séance du 19 juin 2014 et je vous le rappelle adopté **à une large majorité (17 voix pour, contre 1)**.

Aujourd'hui, ce service confié à un organisme spécialisé apportera aux enfants qui en bénéficieront une qualité d'enseignement dans les domaines culturel et sportif.

Je veillerai personnellement à ce que la délicate transition de ce service public à un organisme extérieur soit assuré dans les meilleures conditions, notamment pour cette rentrée scolaire 2014/2015.

A ce jour, je me réjouis de vous dire que la situation dénoncée s'est débloquée et que la majorité du personnel concerné s'est ralliée à notre décision.

J'ai apporté toute mon énergie pour préserver les emplois et donner aux intéressés l'opportunité de développer leurs carrières respectives.

Soyez assurés de mon entier dévouement et du respect de nos valeurs républicaines.

Quant aux détracteurs de ce service public, je leur laisse le soin d'analyser leur action.

Votre Maire,
Frédérique LOGIN,